CCI
Chambre de commerce et d'industrie
Versailles Val-d'Oise / Yvelines
http://cciv.net

DECOMPOSITION DE LA TAXE DAPPRENTISSAGE PAR DESTINATION

MASSE SALARIALE
Base Brute Sécurité Sociale

0,5 % Taxe Brute

QUOTA 40 %

75 %
C.F.A.
30 % Taxe Brute

25 %
Part fixe du F.N.D.M.A.
10 % Taxe Brute

+

Part variable
Part des frais de CCI affectée au F.N.D.M.A

F.N.D.M.A.
FONDS **N**ATIONAL DE **D**EVELOPPEMENT ET DE **M**ODERNISATION DE L'**A**PPRENTISSAGE
Part obligatoire reversée auprès du Trésor Public

HORS QUOTA 60 %

BAREME

Fonction de l'activité de l'entreprise

Barème	OQ	CM	CS
A	50 %	40 %	10 %
B	35 %	35 %	30 %
C	10 %	40 %	50 %

Déduction Frais de stage(s)

Part obligatoire C.F.A. d'accueil	Quota libre	Ouvriers Qualifiés	Cadres Moyens	Cadres Supérieurs
Pour chaque apprenti sous contrat au 31/12 suivant le coût publié par le Préfet de région	Centres de formation d'apprentis	Etablissements préparant à des diplômes de type CAP – BEP Ex : CFA / LEP **NIVEAU V**	Ecoles formant à des des diplômes technologiques de type BAC PRO – BTS DUT Ex : LET/IUT **NIVEAU III - IV**	Ecoles préparant à des diplômes technologiques Bac + 3 et plus Ex : Ecoles supérieures Facultés / Universités **NIVEAU I et II**

V2/CCI/2004